

| | |
|--|---|
| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 11 | Séance du 05 avril 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de |
| <u>Présents :</u> 8 | <u>Sont présents:</u> Michel COMBES, Geneviève RIPOLL, Thierry BERTHOMIEU, Yves VAISSETTE, Lionel PARENT, Mireille CABURET, Théo CORDEIRO, Marie-José GREZES |
| <u>Votants:</u> 8 | <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Andrée FARREN, Margaux OLLIER <u>Absents:</u> Robert FRIOL <u>Secrétaire de séance:</u> Mireille CABURET |

Objet: Vote du compte de gestion - fozieres - DE 2024 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Michel COMBES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - fozieres - DE 2024 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Michel COMBES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Ripoll après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 24 444.51 | | | 150 681.95 | 24 444.51 | 150 681.95 |
| Opérations exercice | 46 058.34 | 76 442.27 | 105 850.96 | 126 290.16 | 151 909.30 | 202 732.43 |
| Total | 70 502.85 | 76 442.27 | 105 850.96 | 276 972.11 | 176 353.81 | 353 414.38 |
| Résultat de clôture | | 5 939.42 | | 171 121.15 | | 177 060.57 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | 5 939.42 | | 171 121.15 | | 177 060.57 |
| Résultat définitif | | 5 939.42 | | 171 121.15 | | 177 060.57 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - fozieres - DE 2024 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Michel COMBES
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 171 121.15
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 150 681.95 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 83 028.29 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 20 439.20 |
| Résultat cumulé au 31/12/2023 | 171 121.15 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2023 | 171 121.15 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 171 121.15 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2023 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Objet: Budget Primitif communal 2024 - DE 2024 011

Le Maire présente le rapport suivant :
 Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Fozières,
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 DELIBERE ET DECIDE :
 L'adoption du budget de la Commune de Fozieres pour l'année 2024 présenté par son Maire,
 Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
 En fonctionnement à la somme de : 268 547.90 Euros
 En investissement à la somme de : 239 587.97 Euros
 ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Vote taux 2024 - DE 2024 012

Pour 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et de ne pas augmenter le taux de la taxe habitation.
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Propose de voter pour l'année 2024, les taux ci-après :

- Foncier bâti : 30.10%
- Foncier non bâti : 28.00%
- Taxe d'habitation : 4.30%

Question diverse:

Le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie est stagiairisée à compter du 01/04/2024.

L'ordre du jour étant terminé, la séance s'est levée à 18H40

La secrétaire de Séance
Mireille CABURET

Le Maire de Fozières,
Michel COMBES